

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 DÉCEMBRE 2023

Objet : Rapport de l'Assemblée Citoyenne de Nancy: Mieux Partager l'Espace Public Local

Rapporteurs : M. YILMAZ
Mme MATHIEU

Améliorer le partage de l'espace public et la qualité du cadre de vie des Nancéiennes et des Nancéiens est un enjeu fort de l'action municipale et métropolitaine.

Pour accompagner le partage qualitatif de l'espace public local, le rôle des instances participatives de la Ville est essentiel en ce qu'il apporte un éclairage sur les usages sociaux de l'espace public et une information sur les secteurs urbains à prioriser.

C'est pourquoi la Ville de Nancy a saisi l'Assemblée Citoyenne Nancéienne (A.C.N.) afin qu'elle formule des propositions dans un contexte de mutation importante de l'espace public et urbain.

Aussi, de mars à juin 2023, les membres de l'A.C.N. ont délibéré et synthétisé leurs conclusions dans un rapport, annexé à la présente délibération, qui propose une approche de l'espace public en 3 parties :

- QUEL IDEAL D'ESPACE PUBLIC A PARTAGER ?
- QUEL PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC NANCEIEN ?
- QUELLES MODALITES DE PARTICIPATION CITOYENNE ?

QUEL IDEAL D'ESPACE PUBLIC A PARTAGER ?

La réflexion de l'Assemblée Citoyenne posée sur l'espace public intègre les éléments à la fois physiques (bâtiments, parcs, places...) et sociaux (flux et interactions sociales) qui participent d'une définition générale de l'espace public à partager.

L'A.C.N propose de retenir 8 fonctions prioritaires que pourrait partager ou cumuler un espace public de qualité ouvert à tous : centralité de l'espace public, espace réservé aux piétons, animé (économique, culturel, citoyen...) avec une identité de quartier (sociologie), espace végétalisé, aux mobilités apaisées, intégré dans son environnement urbain (esthétique) avec un point d'eau.

Les fonctions assignées à un espace public de qualité, constituent une contribution de l'A.C.N. aux orientations des politiques d'aménagement et de mobilités du territoire, et pourraient faire l'objet d'expérimentations lors de la mise en œuvre de nouveaux projets d'aménagement concertés avec les citoyens.

QUEL PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC NANCEIEN ?

L'A.C.N. retient 2 résolutions prioritaires qui pourraient faire l'objet d'une action publique territorialisée dans le cadre d'une démarche active de participation citoyenne.

Résolution A - ESPACES DE DEMOCRATIE ET DE CONVIVIALITE POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

L'A.C.N. définit l'espace public comme un espace démocratique qui facilite la mobilisation citoyenne pour le débat et l'action collective. Véritables agoras modernes, ces espaces pourraient être intégrés aux équipements publics de proximité et mailler le territoire communal, labellisés « lieux de rencontre ».

Les Ateliers de Vie de quartier y font le lien avec les habitants, les associations, les commerçants et les acteurs économiques et participent ainsi à fédérer les initiatives citoyennes dans un esprit de cogestion avec les forces vives du territoire.

Dans la perspective d'un développement progressif des espaces publics démocratiques dans chaque quartier de Nancy, une expérimentation en direction des quartiers résidentiels ou à fort transit est préconisée par l'A.C.N., en particulier pour les quartiers Boudonville et Saint-Pierre.

Résolution B - ESPACES PUBLICS QUI DONNENT LA PRIORITE AUX PLUS VULNERABLES :

L'A.C.N. rappelle qu'il convient de garantir un égal accès de tous les habitants à l'espace public, ce qui implique de rendre la ville à portée des plus vulnérables que sont les piétons, en particulier les enfants, les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Il s'agirait de créer ou de renforcer les liaisons douces et apaisées entre les quartiers de la ville, où les piétons et les cyclistes disposent d'aménagements sécurisés dans un espace urbain plus lisible et mieux respecté par les usagers.

A cet effet, il est proposé de concevoir une charte du partage de l'espace public dès lors qu'un nouveau projet d'aménagement est engagé ou que sont constatées des transformations et difficultés d'usages de l'espace public.

Aussi, les espaces publics à faire évoluer selon cette résolution sont la place des Vosges et la place Carnot – cours Léopold. Afin de partager cet enjeu, l'A.C.N. a participé aux démarches de concertation récemment initiées avec les acteurs locaux et les habitants concernés.

Les conclusions des travaux de l'Assemblée Citoyenne Nancéienne formalisées dans le rapport *COMMENT MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC NANCEIEN ET RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE ?* sont présentées pour avis au Conseil Municipal, dans un processus où la démocratie représentative et le suffrage universel s'enrichissent et se renforcent des espaces démocratiques plus directs et coopératifs.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, Il vous est demandé :

- D'émettre un avis sur le texte du rapport "Comment mieux partager l'espace public Nancéen et renforcer la participation citoyenne?" réalisé par l'Assemblée Citoyenne Nancéienne

